



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 26

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 12

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Didier RELOT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Monique BAYARD
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Claire TOMASELLI		

Membres absents :

Madame Océane GODARD	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoud BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
SEDAP - Renforcement du dispositif Travail Alternatif Payé à la Journée (TAPAJ)

La SEDAP, Société d'entraide et d'action psychologique est une association ayant des missions de prévention, d'accueil, d'accompagnement et de soins auprès de toute personne ayant des problèmes d'addiction.

La SEDAP déploie le dispositif de travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) sur la métropole dijonnaise depuis 2016. L'objectif est de capter un public éloigné des institutions, pratiquant la manche ou vivant de revenus illégaux. Avec le travail comme support, TAPAJ est un outil de remobilisation des personnes dont l'estime de soi est dévalorisée.

Le dispositif s'organise en 3 phases successives :

- Une prise de contact et mise en action immédiate : proposition de travailler dès le lendemain sur un chantier de 4h rémunéré le jour-même.
- La prise en charge : des solutions d'accompagnement sont proposées sur le plan administratif, sanitaire, social, hébergement, justice en fonction des besoins et des priorités exprimés par le bénéficiaire. Le contrat de travail est plus long, en moyenne 3 jours avec rémunération en fin de semaine.
- L'accompagnement : l'augmentation du volume horaire travaillé se poursuit ainsi que l'accompagnement, notamment vers l'insertion professionnelle, en collaboration avec les partenaires locaux.

Sa conception le rend :

- Facile d'accès, car il ne nécessite aucun pré requis ;
- Valorisant car chaque bénéficiaire reçoit un salaire à la fin de la journée ;
- Acceptable car il n'impose aucune rupture à son mode de vie lors de l'intégration au dispositif ;
- Pour 2024, l'objectif est de proposer un plateau supplémentaire par semaine sur le territoire métropolitain. Chaque plateau est encadré par un éducateur spécialisé accueillant au maximum 7 usagers. Il s'agit de réaliser des travaux, ne nécessitant pas de compétences particulières, proposés par des entreprises, des collectivités ou des particuliers. Les bénéficiaires sont rémunérés à la journée.

Le financement de ce dispositif s'inscrit dans le contrat local des solidarités, approuvé par le Conseil métropolitain du 28 mars 2024. Ce contrat vise notamment à amplifier la politique de l'accès à l'emploi. Pour certaines personnes, le cumul de multiples freins, une inactivité professionnelle de longue durée ou encore un isolement nécessitent que l'accompagnement vers l'emploi soit précédé d'actions de remobilisation, telles que TAPAJ.

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention jointe à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 25 000 € à la SEDAP ;
- de prélever les crédits nécessaires sur le budget 2024.

SCRUTIN POUR : 38 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATION(S)

